

La caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités en lien avec les groupes et les entreprises qu'elle dessert. La caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

TYPES DE CONTRIBUTION





La caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses employés et son conseil d'administration pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)	<p>Le FADM permet aux membres de la Caisse de contribuer au développement des communautés. Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui rassemble différents acteurs autour d'un objectif commun et qui présente des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté; • Qui a une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutient la prise en charge de leur développement et de leur capacité d'agir.
COMMANDITES	<p>Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.</p>
DONS	<p>Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.</p>
BÉNÉVOLAT	<p>La Caisse peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine des employés et des administrateurs.</p>

UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU



- Le Fonds d'aide au développement du milieu est alimenté à la suite de la décision des membres d'investir dans la communauté une partie des excédents réservés pour ristourne à l'assemblée générale. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM.
- L'administration du FADM relève exclusivement du conseil d'administration de la caisse. Il est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds.
- Le conseil d'administration de la caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la caisse a contractés sur plus d'une année.
- Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.

<p>QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE?</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Un membre particulier ou entreprise étant membre de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services ou le devenant avant la signature de l'entente de partenariat. • Un organisme sans but lucratif ou une association ou un syndicat ou un club social ou une coopérative étant membre de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services ou le devenant avant la signature de l'entente de partenariat.
<p>CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS</p> 	<p>Tous les projets qui ont un lien avec l'administration publique et les services publics sont admissibles.</p> <p>Les sommes sont attribuées selon les secteurs suivants, en ordre de priorité, selon la consultation des membres en 2021. À noter que l'environnement et le développement durable font partie intégrante des décisions pour toutes les demandes. Voici les priorités d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au tableau en annexe*.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réussite éducative ✓ Œuvres humanitaires et engagement citoyen ✓ Entrepreneuriat et relève <p>Le comité coopération se réserve un droit de regard sur les projets qui seraient en lien avec d'autres priorités d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Santé et saines habitudes de vie ✓ Services de proximité et habitation ✓ Sports, loisirs, arts, culture et tourisme ✓ Emploi et main-d'œuvre ✓ Créneaux économiques d'excellence et innovation <ul style="list-style-type: none"> • Le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable, en ayant des impacts positifs ou en limitant les impacts négatifs sur les plans environnemental, social et économique. • Le projet répond à un besoin identifié par le milieu • L'investissement demandé à la Caisse par rapport au coût total du projet représente une contribution équitable • Le nombre de membres touché et leur provenance • Impact et visibilité • La réciprocité d'affaire possible • Apporter une valeur ajoutée à la communauté. • Mobiliser l'action et le partenariat des gens du secteur
<p>ADMISSIBILITÉ</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme est à but non lucratif. • L'organisme est doté d'une structure administrative. • Le projet correspond à la mission, aux objectifs et aux valeurs de la Caisse.
<p>EXCLUSIONS</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets individuels; • Les dépenses de fonctionnement de l'organisme telles que les salaires, le loyer et les dépenses administratives; <p>La Caisse se réserve le droit de refuser des projets si ces derniers ne correspondent pas à la mission, aux valeurs du Mouvement Desjardins ainsi qu'aux priorités d'investissement de la Caisse.</p>
<p>PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DEMANDES</p>	<p>En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez acheminer les documents suivants pour l'analyse de votre demande d'aide.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une courte description de l'organisme;



- Une description détaillée du projet;
- Un budget détaillé de l'ensemble de votre projet;
- Un plan de visibilité;

Le formulaire de demande est aussi disponible dans les centres de services de la Caisse.

DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES



Le délai de traitement dépend du calendrier de rencontres du comité. **

** Le calendrier des rencontres est disponible en annexe.

Annexes

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	DÉTAILS
L'environnement	Notre Caisse étant en lien avec les ministères et organismes gouvernementaux sensibilisés au développement durable et aux questions environnementales, nous souhaitons contribuer plus activement à la sensibilisation et à la participation de la population à la protection de l'environnement.
Réussite éducative et formation	Nos membres ont indiqué que la réussite éducative et formation était très importante pour eux. Tout ce qui concerne cette priorité et les jeunes retiendra particulièrement notre attention.
Œuvres humanitaires et engagement citoyen	Les membres souhaitent également prioriser les actions et les demandes en lien avec la solidarité, l'altruisme et le don de soi. Il faudra porter une attention particulière aux demandes qui répondent et agissent pour le bien de tous.
Entrepreneuriat et relève	Les membres ont priorisé l'entrepreneuriat et la relève, nous en tiendrons compte également lors de l'analyse des demandes

Demandes de dons, commandites et fonds d'aide au développement du milieu

Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics

CALENDRIER 2024

Pour toute demande de dons, commandites ou fonds d'aide au développement du milieu, vous devez remplir le formulaire au lien suivant : [Formulaire de demande de partenariat \(desjardins.com\)](https://desjardins.com/formulaire-demande-partenariat). Pour toute questions vous pouvez contacter 20184communications@desjardins.com.

Date maximale pour envoyer votre formulaire et les documents à l'appui de votre demande	Réponse à votre projet
6 janvier 2024	20 février 2024
19 février 2024	4 avril 2024
22 avril 2024	5 juin 2024
12 mai 2024	26 juin 2024
11 août 2024	25 septembre 2024
20 octobre 2024	4 décembre 2024